



Finances, Énergie et
Affaires municipales
Imposition et
registre des biens

Déclaration du vendeur de tabac en gros enregistré

(Conformément à la loi intitulée *Health Tax Act* R.S.P.E.I. 1988)

Expédiez à :

Finances, Énergie et Affaires municipales
Imposition et registre des biens
C.P. 1330, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N1

Livrez à :

95, rue Rochford
Imm.Shaw, 1^{er} Fétage, Sud
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 3T6
ou à tout centre Accès Î.-P.-É.

Tél : (902) 368 6577 Fax : (902) 368 6164

Site Web : www.taxandland.pe.ca

Courriel : taxandland@gov.pe.ca

Accès à l'information et protection de la vie privée

Les renseignements personnels apparaissant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 31(c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) et de l'article 4(1) de la *Tobacco Tax Act* et serviront à l'administration et à l'application de l'impôt. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements peut être soumise au directeur des Services ministériels et de l'administration de l'impôt, C.P. 2000, Charlottetown, PE C1A 7N8, 902-368-5137.

Fin du mois

Numéro du compte

Le dépôt et la date limite de remise est de 15 jours après la fin de la période couverte par ce retour, même si aucun impôt n'est payable.

Nom de la Société :

Adresse de l'entreprise :

Méthode de ventes	Ventes totales de tabac (y compris le tabac pris dans le stock réservé à l'usage du vendeur)		\$
	Moins :		
	Ventes à l'extérieur de la province de l'Île-du-Prince-Édouard		\$
	Ventes à d'autres grossistes		\$
	VENTES IMPOSABLES DANS LA PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD		\$
	Impôt perçu sur le tabac (y compris impôt sur le tabac pris dans le stock réservé à l'usage du vendeur)		
	Moins la commission du vendeur @1,5 % de la taxe perçue (commission maximale – 12 000 \$ par exercice fiscal)		
PAIEMENT INCLUS POUR L'IMPÔT DÛ	<i>(S'il vous plaît faire votre chèque à l'ordre du ministre des Finances, Énergie et Affaires municipales)</i>		\$

Méthode d'achat	Total des achats de tabac durant le mois		\$
	Impôt brut sur le tabac calculé sur les achats		\$
	Moins l'impôt calculé sur ce qui suit :		
	Ventes à l'extérieur de l'Île-du-Prince-Édouard		
	Ventes aux autres grossistes		
	Tabac retourné aux fabricants de tabac, etc.		
	DÉDUCTIONS TOTALES		
Impôt net sur le tabac calculé sur les achats			
Moins la commission du vendeur @1,5 % de l'impôt perçu (commission maximale – 12 000 \$ par exercice fiscal)			
PAIEMENT INCLUS POUR L'IMPÔT DÛ	<i>(S'il vous plaît faire votre chèque à l'ordre du ministre des Finances, Énergie et Affaires municipales)</i>		\$

Je certifie par la présente que les renseignements fournis ci-dessus sont corrects à ma connaissance.

Signature

Titre

Date

Envoyer la déclaration avec la remise :

Commissaire de l'impôt provincial
C.P. 1330
Charlottetown, PE C1A 7N1

ou livrez en main propre au :

95, rue Rochford, immeuble Shaw
1^{er} étage
Charlottetown

ou à un centre Accès Î.-P.-É.

Pour obtenir plus de renseignements, téléphonez au (902) 368-6577, télécopiez au (902) 368-6164, ou encore visitez notre site Web au www.taxandland.pe.ca

Décembre 2011

Veillez conserver un copie pour vos dossiers

11PT15-30901